

HISTOIRE DE FRANCE,

SOUS NAPOLEON,

Deuxième époque,

DEPUIS LA PAIX DE TILSITT EN 1807

JUSQU'EN 1812.

PAR M. BIGNON.

« Je l'engage à écrire l'histoire de la
« diplomatie française de 1792 à 1815. »
Testament de Napoléon.

TOME DIXIÈME.

LEIPZIG,
CHEZ BROCKHAUS ET AVENARIUS,
MÊME MAISON A PARIS, RUE RICHELIEU, 60.

PARIS,
CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, n° 56.

1838.

ÉCLAIRCISSEMENT

A PROPOS D'UNE DÉCLARATION

DE M. LE PRINCE DE TALLEYRAND;

RÉCEMMENT PUBLIÉE PAR LES JOURNAUX.

PENDANT l'impression des dernières feuilles de ce dixième volume, me trouvant à la campagne où sont rassemblés tous les matériaux que j'ai recueillis pour la continuation de mon ouvrage, je m'y occupais à mettre en ordre les correspondances et pièces relatives aux événements de 1812 et des années suivantes, lorsque les journaux ont publié une déclaration de M. de Talleyrand,

renfermant un passage qui m'a paru faire allusion à une partie des documents que, dans le moment même, j'avais sous les yeux.

Ce passage, ayant quelque chose de vague et d'équivoque, appelle de ma part, en raison même des liens qui m'attachaient à M. de Talleyrand, une explication nette et précise, qui prévienne la possibilité de tout malveillant commentaire. L'article de la *Gazette des Tribunaux*, qui, la première, a rapporté cette déclaration, est conçu dans les termes suivants : « Après avoir fait des recommandations relativement à des papiers précieux, M. de Talleyrand ne croit pas devoir réclamer les mêmes soins pour une très-volumineuse collection de papiers à peu près insignifiants qu'il avoue, en toute humilité, avoir eu *la duperie d'acheter.* » Voici au reste comme il en dispose : « Quant à ces papiers, dit-il, je les donne en toute propriété aux personnes

« auxquelles j'en ai prêté une partie, et
« à celles qui, croyant prendre quelque
« chose, en ont dérobé une grande partie. »
Il est ici, comme on le voit, question de
deux espèces de papiers, dont les uns ont
été *prétés* par M. de Talleyrand, et les au-
tres lui ont été *dérobés*. On juge sans peine
que, pour la seconde sorte de papiers, il ne
peut y avoir là rien qui me concerne. A
l'égard des papiers *prétés*, je me plais à
reconnaître que je puis être du nombre des
personnes qu'a entendu désigner M. de
Talleyrand; mais, outre que la forme de
sa déclaration pourrait laisser croire qu'il
parle de papiers qu'on aurait *oublié de
rendre*, j'éprouve le besoin de faire con-
naître quelle est la nature du prêt qui
m'a été fait. Ce prêt, en réalité, n'a été
que la restitution de correspondances qui
m'appartiennent, mais qui, par l'effet d'un
hasard fort étrange, étaient tombées dans
les mains de M. de Talleyrand. Les cir-

“

constances qui l'en avaient mis en possession sont assez curieuses, et le récit que je vais en faire d'après lui pourra éclaircir le sens de quelques mots de sa déclaration, qui, sans cela, sont assez obscurs; mais avant de dire comment mes papiers ont été retrouvés par M. de Talleyrand, je dois expliquer comment je les avais perdus.

En 1813, étant revenu de Cracovie à Dresde avec le corps d'armée du prince Poniatowski, je crus devoir, dans l'intervalle de l'armistice signé le 4 juin, mettre en sûreté contre les chances de la guerre les papiers de la légation de Varsovie. J'en expédiai en conséquence plusieurs caisses à mon collègue, le comte d'Hédouville, ministre auprès du grand-duc de Francfort. M. d'Hédouville, de son côté, fit passer ces caisses à Mayence, où elles furent placées sous la garde d'un jeune maître des requêtes, M. de B....., alors commissaire général de police dans cette ville. Lorsque la capi-

tulation de Dresde, où j'avais été enfermé pendant le siège, m'eut permis de rentrer en France, je me mis à la recherche de M. de B.....; mais je ne pus le découvrir nulle part. Après la seconde restauration, mes investigations en France continuant à être infructueuses, je me rappelai que cet ex-fonctionnaire français avait, dans le grand-duché de Bade, un frère que j'y avais connu ministre de l'intérieur. Je m'adressai à ce dernier pour savoir ce qu'était devenu l'ancien commissaire général de police à Mayence. Le ministre badois s'empressa de me répondre qu'il ignorait lui-même le séjour de ce frère, qui, depuis un certain temps, faisait un grand usage de ses facultés locomotives, attendu qu'ayant épousé la fille de madame la baronne de Krudener¹, il voyageait avec elle, et, comme la

¹ En 1809, lorsque j'étais ministre de l'Empereur auprès du grand-duc de Bade, madame de Krudener, que j'avais vue pendant plusieurs années à Berlin où son mari était ministre

nouvelle Hypathia changeait souvent de pays, il avait perdu sa trace. Les choses en étaient là, lorsqu'un jour, chez M. de Talleyrand, la conversation étant tombée

de Russie, m'écrivit un beau jour que, retirée dans une campagne du Virtemberg, le village de Sainte-Marie, elle y menait une vie obscure et tranquille dont elle se trouvait à merveille, mais que, le roi venant de lui chercher querelle, et lui ayant fait signifier l'ordre de sortir de ses États, elle me pria de lui procurer un asile et un bon accueil dans le grand-duché de Bade. Rien n'était plus facile. Aussi je m'empressai de lui répondre qu'elle était assurée d'y trouver l'un et l'autre.

Peut-être, en raison du rôle que madame de Krudener jouera plus tard, ne sera-t-on pas fâché de savoir quelles étaient, pour ce rôle, ses prédispositions quelques années auparavant. Si, en 1809, elle ne se livrait pas encore à la prédication et ne s'attribuait pas le don des miracles, elle avait dès lors beaucoup de penchant au mysticisme, et croyait fermement aux diseuses de bonne aventure. C'était même à l'occasion d'une pythonisse champêtre qu'était venu son démêlé avec le roi de Virtemberg. Pour me mettre au courant de ce débat, une nièce de madame de Krudener, qui demeurait avec elle, m'en envoya les détails dans une copie de lettres écrites à ce sujet par sa tante au prince de Ligne et à la princesse de Solms, sœur de la reine de Prusse, aujourd'hui reine de Hanovre. Tout le crime de madame de Krudener, à l'en croire du moins, était d'avoir recueilli dans sa maison une vieille nécromancienne, devenue intéressante pour elle, parce qu'elle avait prédit à sa nièce, mariée à un Espagnol, le marquis d'Oschando, qu'elle serait bientôt réunie à son mari; et en effet il était arrivé que celui-ci, qui se battait en Espagne contre les Français, ayant été fait prisonnier et envoyé en

sur l'apostolat ambulante et les opérations théurgiques de madame de Krudener, je parlai des raisons que j'avais de désirer savoir où cette dame pouvait se trouver

France, était venu tout d'un coup, avec permission, surprendre sa famille par une apparition entièrement inattendue. Le mal de toute l'affaire était que la vieille femme, si heureuse dans sa dernière prophétie, avait jadis fait, sur le roi de Wurtemberg, une prédiction dont ce prince avait été fort alarmé, et dont il gardait un profond ressentiment. Il paraît en outre que de toutes parts, on venait en foule consulter l'oracle; affluence qui, aux yeux du roi, était presque une conspiration. « C'est jouer de malheur, écrivait madame de Krudener au vieux prince de Ligne. Dans le quinzième siècle, on croyait au sortilège; aujourd'hui qu'on ne croit plus aux enchantements même, tant on est raisonnable, je suis prise pour une enchanteuse. Encore si j'avais de beaux yeux comme autrefois, je m'en consolerais avec vous qui savez que je n'ai jamais conspiré que contre l'ennui. » Madame de Krudener aimait à rappeler qu'elle était petite-fille du maréchal de Munich, et disait avec une sorte d'orgueil : « Je suis d'une famille qu'on exile. » Elle citait gaiement le mot d'Yorick à la mouche : « Le monde est assez grand pour nous deux : » et elle ajoutait : « Est-ce que les États du roi de Wurtemberg ne seraient pas assez grands pour lui et pour moi ? » Cette femme, destinée à devenir, quelques années plus tard, la promotrice de l'un des actes les plus importants de la politique moderne, disait, dans ses lettres de 1809 : « En politique, je suis une tourterelle d'innocence. Je l'abhorre, je ne veux que la paix. » L'arrivée de madame de Krudener dans le grand-duché de Bade, où elle fut très-gracieusement accueillie par madame la princesse Stéphanie, grande-duchesse héréditaire, apporta beau-

pour le moment. Sur les détails que je donnai de la perte de mes papiers, M. de Talleyrand me dit aussitôt que je cherchais fort loin ce qui probablement était tout près de moi; qu'il croyait bien que les papiers dont j'étais en quête pouvaient faire partie d'une volumineuse collection qu'il avait eu *la duperie d'acheter*, expression qu'il m'a répétée plusieurs fois et qui se retrouve dans sa déclaration. Il me raconta comment la chose était advenue. Un jour, à

coup d'agrément dans notre petite société. Madame de Krudener ne composait pas encore des sermons ou des prières, mais seulement des histoires pleines de visions, de spectres, d'apparitions, de fantômes, qui faisaient grand effet sur nous, surtout lorsqu'elle nous les contait, le soir, sur les ruines du vieux château de Bade. Tous ces récits étaient charmants, ou du moins nous paraissaient tels, car ce petit cercle, dont faisait partie entre autres M. de Norvins, avait alors sur sa tête trente années de moins. Il faut ajouter, et l'addition n'est nullement indifférente, que madame de Krudener n'était pas venue seule; elle avait avec elle mademoiselle Juliette sa fille, jolie personne de dix-sept ans, accompagnement qui ne gâte rien au charme que répand autour d'elle une femme d'esprit. Or, cette jeune personne est précisément celle qui, par son mariage avec M. de B. . . , était devenue la cause de la perte de mes papiers, retrouvés à Manheim par M. de Talleyrand.

Manheim, il avait été informé par madame la duchesse de Courlande ¹ qu'il existait dans cette ville un dépôt de papiers provenant de légations ou autres autorités françaises, qu'on pourrait avoir moyennant quelques sacrifices d'argent. Pour empêcher que ces papiers tombassent en des mains étrangères, le prince les acheta, et même, m'a-t-il dit, à un prix très-élevé. De qui M. de Talleyrand fit-il cette emplette? Je me suis bien gardé de lui adresser une pareille question. Il n'en aurait rien su, si je le lui avais demandé. Je m'abstiendrai de toute conjecture à l'égard de M. de B.... Ce que j'ai droit de reprocher à cet ancien agent de l'Empereur, c'est d'avoir fait passer sur la rive droite du Rhin des papiers que son devoir lui commandait d'envoyer à Paris. Quoi qu'il en soit, M. de Talleyrand me fit conduire par un secrétaire dans une pièce

¹ Mère de madame la duchesse de Dino.

de son hôtel où se trouvaient un grand nombre de caisses confusément éparses. Je ne tardai pas à reconnaître celles qui m'appartenaient. Je les désignai, en indiquant ce qu'elles devaient contenir. On les ouvrit, c'étaient bien les miennes. Sur l'ordre donné par M. de Talleyrand de me les remettre, je les fis prendre et transporter chez moi. Depuis, nous en avons parlé quelquefois, cette année même encore, et, à la manière dont il en était question, il ne semblait nullement que ce fût un prêt que M. de Talleyrand eût entendu me faire. Du reste, comme les papiers dont il s'agit se rapportent aux années 1812 et 1813 qui sont encore l'objet de mes travaux, en supposant que je dusse les rendre, je n'aurais pas jusqu'à présent été en position de le faire. Dans tous les cas, si, dans la singulière phrase de la déclaration de M. de Talleyrand, il y a eu la pensée d'un don pour moi, je l'accepte avec re-

connaissance, et je me fais un devoir de déclarer ici que c'est un sentiment auquel M. de Talleyrand m'a dès longtemps accoutumé, car je n'ai jamais reçu de lui que des témoignages de bienveillance, je dirai même d'affection, depuis le jour où, en 1797, j'entrai, sous ses auspices, dans les missions diplomatiques, jusqu'au terme de sa carrière. Peut-être des hommes, trop prompts à supposer de la partialité là où ils ne voient pas la violence et l'injure, vont conclure de cet aveu que je ne pourrai pas être sincère, lorsque plus tard j'aurai de nouveau à parler de M. de Talleyrand. J'ai d'avance répondu par des faits à cette supposition. Mon attachement pour l'homme, si aimable et si bon dans les rapports privés, ne m'empêchera pas de juger impartialement le personnage historique. Sans doute les années 1813, 1814 et 1815 vont mettre ma véracité à de rudes épreuves. Je ne les déclinerai pas. Le sévère précepte de Cicéron

sur le devoir imposé à l'historien (*ne quid veri tacere non audeat*) pourra quelquefois m'être pénible dans l'application, mais il sera toujours une loi impérieuse et sacrée pour moi. Déjà même, en ce qui concerne M. de Talleyrand, dans mes derniers volumes publiés pendant qu'il était plein de vie, j'ai, en relevant¹ des assertions avancées dans son intérêt, mais que je n'ai pas reconnues fondées, fait preuve d'une franchise et d'une indépendance dont l'illustre personnage, d'après la connaissance qu'il avait de mon caractère, n'aura nullement été surpris. J'ai même la conviction que, grâce à son esprit de justice et à sa supériorité de bon sens, il ne m'en a pas su mauvais gré.

¹ Notamment p. 213 du septième volume, et p. 87 du huitième.